



Reçu le

- 7 SEP. 2023

Rep

Numéro :

(à compléter par la FDC36)

PLAN DE GESTION DU SANGLIER DEMANDE 2023-2024

(uniquement pour les territoires non bénéficiaires d'un plan de chasse valable du 15 août 2023 au 31 mars 2024)

Massif 14 – Le Bouchet

(À retourner à la Fédération des Chasseurs de l'Indre)

IMPRIME DE DECLARATION D'UN TERRITOIRE

Identité du demandeur :

Plan de chasse 04.053.274
(adhésion)

Société :

Nom – Prénom : GIARD Pierre

Adresse : Le Breuil Renaud 36300 CIRON

Téléphone(s) : 06 10 58 94 98 /

Mail : pierre.giard@hotmail.fr

Rayer la mention inutile : Propriétaire ou ~~Mandataire~~

Joindre vos justificatifs : Acte de propriété ou relevé cadastral ou bail de chasse et pouvoir du ou des propriétaires (uniquement pour la première demande ou en cas de changements).

DESCRIPTION DU TERRITOIRE

Commune (s) : CIRON

Lieu-dit principal : Châtre - Pont de Romefort

Superficies (d'après les natures cadastrales)

Bois :	Lande :	Plaine :	Etang :	Totale :
		11.8796		

Fait à Ciron, le 1/09/2023 Signature du demandeur :

L'autorisation de chasser l'espèce sanglier vous sera transmise dès que votre demande sera validée et que vous aurez réglé votre facture.

Autorisation délivrée le : 08/09/2023

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DE L'INDRE
B.P. 12
46, Boulevard du Moulin Neuf
36001 CHATEAUROUX Cédex

Le Président,
Gérard Génichon.

P.O